

ORDRE DU JOUR DU 7 MAI 2012

1. Prière
2. Ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux du mois d'avril 2012
4. Approbation de la liste des comptes fournisseurs
5. Lecture de la correspondance
 - Ville de Trois-Rivières – Demande d'autorisation pour la Virée du Maire
 - Comité organisateur – Invitation au 50^e Anniversaire d'ordination sacerdotale du pasteur Clément Jacob
 - Ministre délégué aux Transports – Subvention Programme d'aide à l'entretien du réseau routier
 - Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan – Partenariat entre Le Tremplin et la MRC des Chenaux
 - FQM – Résolution demandant l'adoption du projet de loi no. 14
 - CAB La Moraine – Remerciement
 - Fonds Communautaire des Chenaux – Demande de soutien financier pour le service *Sacs d'école*
 - MAMROT – Participation à la Semaine de la municipalité 2012
 - MRC des Chenaux – Invitation au dîner pour le 10^{ième} anniversaire
 - Noëlla Champagne – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
6. Dépôt du rapport financier semestriel au 31 mars
7. Dépôt des écritures de journal d'avril 2012
8. Rapport des travaux de voirie et rapport des travaux avec suivi budgétaire
9. Résolution attribuant un mandat à Châteauneuf Tousignant Mc Clure pour le bornage des lots délimitant les terrains acquis pour le projet d'Assainissement des eaux usées
10. Résolution attribuant un mandat à Groupe Qualitas Inc. pour le contrôle qualitatif en chantier et en laboratoire pour le projet d'Assainissement des eaux usées
11. Résolution relative à une demande d'emprunt temporaire pour le projet d'assainissement des eaux
12. Résolution adressée au nouveau maire de la Municipalité de Champlain
13. Résolution relative au ruisseau Bradley
14. Résolution d'appui pour le Parc de la Rivière Batiscan
15. Résolution relative à l'aliénation de lots – Appel d'offres du 17 avril 2012
16. Résolution concernant l'embauche d'un aide occasionnel pour effectuer divers travaux au cours de l'été
17. Résolution autorisant la radiation de solde à recevoir pour les lots 3 994 139 et 3 995 621
18. Questions diverses
19. Période de questions
20. Clôture de la séance

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 7 mai 2012, à 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents :

Monsieur	Jean-Claude Milot, maire
Mesdames	Françoise Asselin, conseillère Nicole Grenon, conseillère
Messieurs	Marc Cossette, conseiller Jacques Lefebvre, conseiller Robert Normandin, conseiller Daniel André Thibeault, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Manon Shallow, directrice générale, fait mention de secrétaire.

2. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés au point 12, comme suit :

- Résolution pour autoriser le paiement de certains comptes
- Cimetière de la Fabrique tonte du gazon
- Luminaire de rue à l'entrée du Parc industriel
- Demande adressée au MTQ pour le pavage d'accotement pour les cyclistes / Route 359
- Relais pour la Vie 16 juin secteur MRC des Chenaux
- Servitudes avec la Fabrique St-Luc
- Autorisation de dépenses pour le projet d'Assainissement
- Édifice municipal – soumission pour les travaux de recouvrement des marches de la salle
- RGMRM - Formation sur le compostage domestique le jeudi 7 juin 2012

3. Résolution 2012-05-58

Approbation des procès-verbaux du mois d'avril 2012

Sur la proposition de Jacques Lefebvre appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les procès-verbaux du mois d'avril 2012, tels que présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. Résolution 2012-05-59

Approbation de la liste des comptes fournisseurs

Sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve, en conformité avec le règlement 2007-359, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire :

- la liste des chèques émis (**liste sélective venant de l'historique des chèques**) au cours du mois d'avril 2012, datée du **30 avril 2012**, du numéro **210857** au numéro **210887** incluant des paiements effectués par Accès D, pour un montant total de **54,519.45\$** et approuve ainsi les comptes fournisseurs à payer (analyse comptes fournisseurs daté du 30 avril 2012) du mois d'avril 2012, pour un montant de **39,456.24 \$** inclus dans la liste des chèques émis;
- la liste des chèques émis (**rapport des salaires nets**) au cours du mois d'avril 2012, datée du **30 avril 2012**, pour les salaires versés du numéro # **502285** au numéro # **502309**; pour un montant total de **8,815.19 \$**.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. Lecture de la correspondance

a. Ville de Trois-Rivières - Demandes d'autorisations pour la Virée du Maire

Madame Mylène Leclerc coordonnatrice de la Virée du Maire 2012, demande l'autorisation d'emprunter certaines rues de notre municipalité et elle demande aussi l'autorisation d'utiliser la salle communautaire de l'Édifice municipal le 17 juin prochain; pour la Virée du Maire. Il y aura environ 500 cyclistes sur les parcours prévus, la sécurité des participants sera assurée par des encadreurs cyclistes certifiés; il faut s'assurer qu'il n'y a pas à ce moment de travaux sur notre réseau routier. Le conseil est d'accord et autorise la directrice générale à émettre une autorisation municipale à la Ville de Trois-Rivières.

Résolution 2012-05- 60

Demandes d'autorisations pour La Virée du Maire

CONSIDÉRANT les demandes d'autorisations qui nous sont adressées par la Ville de Trois-Rivières, dans le cadre de La Virée du Maire édition 2012;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Rivières nous demande, d'emprunter les rues de notre municipalité et aussi d'utiliser notre salle communautaire, comme halte officielle lors de la journée du 17 juin 2012;

CONSIDÉRANT QU'à notre connaissance, il n'y a pas de travaux sur notre réseau routier au moment du passage de La Virée du Maire, sur le parcours qui nous a été soumis;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Daniel André Thibeault appuyée de Marc Cossette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes donne une autorisation à la Ville de Trois-Rivières, pour le passage de La Virée du Maire le 17 juin 2012 dans les rues de notre municipalité et autorise aussi l'utilisation sans frais de la salle communautaire comme halte officielle lors de cet évènement.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

b. Comité organisateur –Invitation au 50^e Anniversaire d'ordination sacerdotale du pasteur Clément Jacob

Le comité organisateur du 50e anniversaire d'ordination sacerdotale du pasteur Clément Jacob, invite les membres du conseil à participer à cette activité; qui aura lieu le dimanche 3 juin 2012 à Saint-Narcisse. Certains membres du conseil ont déjà prévu assister à cet activité et il est convenu que monsieur Jacques Lefebvre dira un mot au nom de la municipalité; puisque monsieur le maire ne sera pas présent.

c. **Ministre délégué aux Transport – Subvention Programme d'aide à l'entretien du réseau routier**

Monsieur Norman MacMillan, ministre délégué aux Transports, confirme à la municipalité une subvention de l'ordre de 66 026 \$, nous recevons cette subvention depuis 1993 et elle est toujours au même montant; il n'y a jamais eu d'indexation malgré les demandes adressées au ministère des Transports.

d. **Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan – Partenariat entre Le Tremplin et la MRC des Chenaux**

Monsieur le maire Christian Gendron a demandé à ce que nous soit transmis la résolution récemment adoptée par son conseil municipal, autorisant le versement d'une quote-part annuelle correspondant à .50 ¢ par habitant tel que la base de données actualisée par le MAMROT. La volonté de la municipalité est de vouloir maintenir les jeunes dans l'école de la MRC des Chenaux. Le conseil est d'accord pour adopter une telle résolution.

Résolution 2012-05-61

Partenariat entre Le Tremplin et la MRC des Chenaux

CONSIDÉRANT le rôle majeur que doit jouer l'école secondaire Le Tremplin sur le plan socio-économique;

CONSIDÉRANT la volonté de vouloir maintenir les jeunes dans l'école de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'école peut être un facteur attractif majeur;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir l'accessibilité des installations desservant l'ensemble du territoire;

À CES CAUSES, et sur la proposition de Françoise Asselin appuyée de Jacques Lefebvre, et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes verse à l'école secondaire une quote-part annuelle correspondant à 0.50 ¢ par habitant établie sur la base de données actualisées par le MAMROT;

QUE cette résolution prenne effet seulement si les autres municipalités de la MRC concernées soient favorables à ce partenariat.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

e. **FQM – Résolution demandant l’adoption du projet de loi no. 14**

Monsieur Bernard Généreux, président de la FQM, mentionne que l’organisme est très préoccupé par la démarche de l’industrie minière qui fait planer des scénarios catastrophes advenant l’adoption du projet de loi no. 14, ainsi il nous invite à adopter une résolution qui s’inscrit dans continuité avec le mémoire de la FQM afin que le projet de loi no. 14 soit adopté rapidement dans le sens des représentations faites devant la Commission de l’agriculture, des pêcheries, de l’énergie et des ressources naturelles de l’Assemblée nationale du Québec. Le conseil est d’accord pour adopter une telle résolution.

Résolution 2012-05-62

Demande d’adoption du projet de loi no. 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable

CONSIDÉRANT QUE, le 12 mai 2011, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l’Assemblée nationale le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

CONSIDÉRANT QUE les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et sur l’absence de redevances au niveau local;

CONSIDÉRANT que la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire à la commission parlementaire de l’agriculture, des pêcheries, de l’énergie et des ressources naturelles le 23 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la préséance du développement minier sur l’aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 14 visant à modifier la Loi sur les mines propose de nouveaux pouvoirs aux municipalités dans les périmètres urbains, les secteurs résidentiels incompatibles avec le développement minier et ceux à vocation récréotouristique ou de villégiature;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance du conseil d’administration le 4 avril dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur l’adoption du projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

À CES CAUSES, et sur la proposition de Françoise Asselin appuyée de Jacques Lefebvre, et résolu :

DE DEMANDER au gouvernement de Québec d'adopter, dans les plus brefs délais, le projet de loi n^o 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, qui comprend plusieurs « avancées » significatives par rapport à l'ancienne législation;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

f. **CAB La Moraine – Remerciement**

Madame Louise Baillargeon, directrice générale nous transmet un message de remerciement, pour notre soutien financier dans le cadre du souper de reconnaissance des bénévoles.

g. **Fonds Communautaire des Chenaux – Demande de soutien financier pour le service *Sacs d'école***

Madame Geneviève Paré, de l'organisme Fonds Communautaire des Chenaux, demande un soutien financier pour le service *Sacs d'école*, de l'ordre de 200 \$ pour la rentrée scolaire 2012. Le conseil n'autorise pas la demande d'aide financière.

h. **MAMROT – Participation à la Semaine de la municipalité 2012**

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, invite la municipalité à participer à la Semaine de la municipalité 2012, qui aura lieu du 3 au 9 juin prochain; à cet égard il nous transmet quelques affiches pour souligner cette semaine. Le conseil ne prévoit pas faire des activités dans notre milieu.

i. **MRC des Chenaux – Invitation au dîner pour le 10^{ième} anniversaire**

Monsieur Pierre St-Onge, nous invite à participer au dîner qui soulignera le 10^{ième} anniversaire de la MRC des Chenaux, ce dîner sous un chapiteau se tiendra le 10 juin prochain à Batiscan, les billets sont au coût de 50.00 \$ par personne. Le conseil rediscutera de cette invitation lors de la rencontre de travail des élus qui se tiendra le 21 mai prochain.

j. **Noëlla Champagne – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal**

Madame Noëlla Champagne, nous transmet le formulaire de demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du

réseau routier municipal, elle nous demande d'identifier sur le formulaire, la nature et le lieu possible des travaux que nous voulons effectuer dans notre municipalité et de lui retourner le formulaire dûment signé par la responsable le plus tôt possible. Elle nous informe, que le montant à distribuer aux municipalités en 2012 sera de 123 368 \$, soit un montant similaire à 2011. L'inspecteur-municipal et le conseiller responsable de la voirie feront une visite du territoire sous peu, pour établir les travaux à être effectués au cours de la saison estivale 2012; ledit formulaire sera donc complété à ce moment.

6. Dépôt du rapport financier semestriel au 31 mars 2012

La directrice générale dépose le rapport financier semestriel conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

7. Dépôt des écritures de journal d'avril 2012

La directrice générale dépose les écritures du journal général du mois de d'avril 2012.

8. Dossier de voirie et rapport des travaux avec suivi budgétaire

Il serait opportun que le conseiller responsable au niveau de la voirie, fasse une visite du territoire pour établir les travaux à être effectués au cours de la saison estivale 2012. La directrice générale dépose le rapport des travaux de voirie à ce jour. Les dépenses et engagements sont de 24 523.23 \$. Il reste des travaux obligatoires à réaliser au montant de 76 112.77 \$, en tenant compte d'une réserve de 5 000\$.

9. Résolution 2012-05-63

Résolution attribuant un mandat à Châteauneuf Tousignant Mc Clure pour l'implantation des bornes des lots délimitant les terrains acquis pour le projet d'Assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour le projet d'Assainissement des eaux usées débiteront au cours des prochains jours, par l'entremise de Pagé Construction division Sintra Inc. et qu'il est nécessaire à la Municipalité d'attribuer certains mandats professionnels pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QU'un plan de localisation du projet et une description technique des parcelles de terrain et des servitudes ont été préparés par Châteauneuf Tousignant Mc Clure, arpenteurs-géomètres, du dossier 58311;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel que les bornes limitant les emprises soient mise en place avant le début des travaux par notre arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour ce travail sont déjà prévus dans le budget du projet d'Assainissement des eaux usées;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes confie à Châteauneuf Tousignant Mc Clure, le mandat pour l'implantation des bornes des lots délimitant les terrains acquis pour le projet

d'Assainissement des eaux usées, tel que le plan des emprises des travaux à réaliser, soit les points de la liste des coordonnées du plan 03 de 17 / 256P0112200310000CI0003 et de s'assurer que celles-ci respectent les désignations du dossier 58311 et de nos acquisitions;

QUE soit aussi implanté les bornes de l'emprise de la rue de l'Église existante avec le lot 159-4 devenu le lot 3 994 788 suite à la réforme cadastrale.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

10. Résolution 2012-05-64

Résolution attribuant un mandat à Groupe Qualitas inc pour le contrôle qualitatif en chantier et en laboratoire pour le projet d'Assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour le projet d'Assainissement des eaux usées débuteront au cours des prochains jours, par l'entremise de Pagé Construction division Sintra inc et qu'il est nécessaire à la Municipalité d'attribuer certains mandats professionnels pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le 15 décembre 2008, la Municipalité accordait un contrat à Groupe Qualitas inc. pour la réalisation de l'étude géotechnique relative au site de traitement, conduite d'interception gravitaire et conduite d'émissaire pour le projet d'Assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT l'étude géotechnique exige des activités particulières qui furent dictées et conçues par les spécialistes du Groupe Qualitas inc;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité par sa résolution 2010-03-60 avait aussi mandaté Groupe Qualitas Inc. à effectuer des relevés mensuels aux piézomètres installés sur le site du projet d'Assainissement des eaux usées et ce jusqu'à la construction des équipements, de façon à mesurer le niveau de l'eau dans le secteur où les équipements seront construits;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour ce travail sont déjà prévus dans le budget du projet d'Assainissement des eaux usées;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Marc Cossette, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes confie à Groupe Qualitas, le mandat pour le contrôle qualitatif en chantier et en laboratoire, pour le projet d'Assainissement des eaux usées.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

11. Résolution 2012-05-65

Résolution relative à une demande d'emprunt temporaire pour le projet d'assainissement des eaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé un nouveau protocole d'entente avec le ministères des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le

cadre du programme P.I.Q.M., dossier 556249, pour son projet d'Assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole prévoit selon l'état d'avancement de la réalisation des travaux admissibles, tel que stipulé à l'annexe C des modalités de versement de l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec versera sa part de l'aide financière sur 20 ans, plus les intérêts calculés au taux à long terme (10 ans) et disponible à la date de réception de la réclamation au Ministère, et ce, pour toute la période de remboursement sur 20 ans, le premier versement pourra être effectué un an après cette date en autant que la réclamation ait été approuvée par le Ministère;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux spécifiques au dossier d'assainissement des eaux ont été réalisés et que la majorité des autres travaux se réaliseront au cours des prochains mois;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été payés par le fonds général et par un emprunt temporaire (PR-2) ouvert en 2009 (résolution 2009-05-127) venant à échéance le 30 septembre 2012 et dont une somme de 75,000.00\$ est utilisée;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire une nouvelle demande d'emprunt temporaire, suite à l'entrée en vigueur le 27 février 2012 du nouveau règlement d'emprunt, soit le règlement no. 2012-398, qui a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il faut adresser une demande à la Caisse Desjardins du Sud des Chenaux afin d'obtenir un financement temporaire, égal au règlement d'emprunt 2012-398 soit la somme de 2 136 419 \$ à un taux variable;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt temporaire sera remboursé lors du financement à long terme permanent pour ce projet;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes demande à la Caisse Desjardins du Sud des Chenaux, un emprunt temporaire pour son projet d'Assainissement des eaux usées, conformément au règlement 2012-398 jusqu'à concurrence du montant autorisé de 2 136 419 \$, selon les déboursés à faire;

QUE l'emprunt temporaire actuellement utilisé et identifié par : PR2 – Prêt à terme aux entreprises, demandé par la résolution 2009-05-127 soit fermé et que le montant utilisé de 75,000.00 \$ soit remboursé à même le nouvel emprunt temporaire;

QUE le maire Jean-Claude Milot et la directrice générale & secrétaire-trésorière sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, tous les documents requis.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

12. Résolution 2012-05-66

Résolution adressée au nouveau maire de la Municipalité de Champlain

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une élection partielle en la municipalité de Champlain, suite au décès de monsieur Jean-Robert Barnes;

CONSIDÉRANT QU'un scrutin a été nécessaire et il s'est tenu le 29 avril 2012;

SUR la proposition de Robert Normandin appuyée unanimement, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adresse ses sincères félicitations au nouveau maire de Champlain, soit monsieur Raymond Beaudry, lui souhaitant le meilleur des succès dans son nouveau mandat.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

13. Résolution 2012-05-67

Résolution relative au cours d'eau Bradley

CONSIDÉRANT QU'un citoyen nous adresse une demande pour le nettoyage et le creusage du cours d'eau Bradley pour ses branches Nord et Sud;

CONSIDÉRANT QUE le dernier nettoyage et creusage de ce cours remonterait à 1978;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Chenaux s'est vue confier la compétence exclusive des cours d'eau de son territoire en vertu des articles 103 à 109 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, 6), et ce depuis le 1^{er} janvier 2006;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Chenaux a adopté le règlement 2006-06-39 *Régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau*;

CONSIDÉRANT QUE si travaux il y a, les coûts devront être assumés par les propriétaires des terres situés sur le parcours du cours d'eau Bradley en fonction de la superficie contributive;

CONSIDÉRANT QUE toute demande en regard d'un cours d'eau doit être adressée par résolution à la MRC des Chenaux;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes demande à la MRC des Chenaux d'évaluer et de considérer des travaux de nettoyage et de creusage sur le cours d'eau Bradley pour ses branches Nord et Sud;

QUE la résolution soit aussi transmise à la Municipalité de Saint-Narcisse puisque que ce cours d'eau se trouve aussi sur son territoire.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

14. Résolution 2012-05-68

Résolution d'appui pour le Parc de la Rivière Batiscan

CONSIDÉRANT QUE le Parc de la rivière Batiscan a déposé une demande d'aide financière au Ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet 2);

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun que le Parc de la rivière Batiscan puisse maintenir une offre de camping de groupe répondant aux besoins de la clientèle tout en protégeant la forêt;

CONSIDÉRANT QU'il serait également avantageux que le Parc de la rivière Batiscan aménage des panneaux d'interprétation pour mettre en valeur une coupe progressive de régénération;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond entièrement à la mission de conservation et d'éducation du Parc de la rivière Batiscan;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a été jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté des Chenaux;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'appui est adressée à la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes pour la présentation de ce projet;

POUR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Françoise Asselin, que la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes appuie la demande d'aide financière du Parc de la rivière Batiscan auprès du Ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

15. Résolution 2012-05-69

Résolution relative à l'aliénation de lots – Appel d'offres du 17 avril 2012

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté une résolution mandatant la directrice générale & secrétaire-trésorière à préparer un devis pour la vente de certains lots;

CONSIDÉRANT QUE ces lots sont des immeubles sujets à la revente;

CONSIDÉRANT QU'il a eu publication d'un appel d'offres le 17 avril 2012 et qu'il a aussi été distribué à l'ensemble des adresses pour notre territoire;

CONSIDÉRANT QU'il a eu ouverture des soumissions reçues, vendredi le 4 mai à 11 h 05 am;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes furent reçues :

Lot : 3 995 621

Aucune soumission

Lot : 3 994 139

Gilles Cloutier	2,225.00 \$
Patrice Grandmaison	5,000.00 \$

Lot : 3 994 702

Morinville Suzanne et Ghislaine 1,500.00 \$

CONSIDÉRANT QUE toutes les soumissions sont conformes;

PAR CES MOTIFS, sur la proposition de Françoise Asselin appuyée de Robert Normandin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte de vendre les lots suivants au plus offrant de chaque lot, selon les conditions édictées dans le devis de soumission pour l'aliénation des lots 3 994 139 et 3 994 702, comme suit :

- 3 994 139 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Champlain à monsieur Patrice Grandmaison pour le prix de 5,000.00\$;
- 3 994 702 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Champlain à mesdames Suzanne Morinville et Ghislaine Morinville pour le prix de 1,500.00 \$.

QUE le maire Jean-Claude Milot et la directrice générale & secrétaire-trésorière sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, les documents nécessaires à ces transactions.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

16. Résolution 2012-05-70

Résolution concernant l'embauche d'un journalier occasionnel pour effectuer divers travaux au cours de l'été

CONSIDÉRANT QUE le conseil a statué sur le fait qu'il désire embaucher une personne de Saint-Luc-de-Vincennes, comme aide occasionnelle à l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE le travail consiste à exécuter divers travaux d'entretien, dont la tonte du gazon, la préparation du terrain de balle et de soccer, etc. durant la saison estivale pour + ou – 200 heures;

CONSIDÉRANT QU'une annonce a paru dans le bulletin municipal du d'avril dernier et que trois personnes dont deux étudiants nous ont transmis leur curriculum vitae;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite embaucher un étudiant qui poursuit ses études postsecondaires puisqu'un revenu au cours de l'été aide toujours financièrement dans un tel contexte;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes embauche Simon D. Beaudoin, comme journalier occasionnel à l'inspecteur municipal pour la saison estivale 2012;

QUE le salaire horaire est celui du salaire minimum prévu par la Loi.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

17. Résolution 2012-05-71

Résolution autorisant la radiation de soldes à recevoir pour les lots 3 994 139 et 3 995 621

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est porté adjudicataire des lots 3995 621 (ancien 89-2) et 3 994 139 (ancien P-139) lors de la vente pour taxes qui s'est tenue le 11 juin 2009;

CONSIDÉRANT QUE l'acte notarié officialisant le titre de propriété a été inscrit au bureau de la publicité des droits le 8 juillet 2011 sous le numéro 18 296 155;

CONSIDÉRANT QU'il y a pour chacun de ces lots, un solde en capital impayé entre le délai d'adjudication et l'inscription de l'acte notarié, soit :

Lot 3 994 139	42.11 \$	Matricule 8852-81-2248
Lot 3 995 621	17.13 \$	Matricule 8749-25-3635

CONSIDÉRANT QU'il y aura un acte notarié pour la vente du lot 3 994 139 au cours des prochaines semaines et qu'il est important qu'il n'y ait pas de solde antérieur pour le nouvel acquéreur;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, à radier dans les registres de la municipalité et dans chacun des matricules en cause, les soldes en capital et les intérêts accumulés pour les lots 3 994 139 et 3 995 621.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

18. Questions diverses

a. Résolution 2012-05-72

Résolution pour autoriser le paiement de certains comptes

CONSIDÉRANT QUE depuis la transmission de la liste des factures à payer au conseil, certaines factures sont entrées;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Robert Normandin, le conseil de Saint-Luc-de-Vincennes autorise le paiement des comptes suivants :

Jean-Claude Milot	50.00 \$
Croix-Rouge Canadienne	150.00
Garage Normandin	77.31
MRC des Chenaux	7 066.00
Environnex	115.55
Hydro-Québec	1 350.88
Sonic	1 599.43

SSQ investissement	557.52
Receveur Général	823.23

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

b. Cimetière de la Fabrique tonte du gazon

Le conseil discute de la tonte du gazon au cimetière, puisqu'il est possible que la Fabrique St-Luc nous demande de le faire, par l'entremise de notre étudiant. La directrice générale mentionne qu'en 2008, il nous avait été demandé de faire ce travail, mais la Municipalité avait refusé parce qu'elle ne possédait ni les équipements, ni les effectifs humains pour réaliser cette tâche. Il est discuté que ce travail pourrait être assumé par nous, durant la période où nous avons un étudiant en poste le conseil rediscutera de cette question au moment où la Fabrique nous adressera une demande; il est clair que la Fabrique devrait payer la main-d'œuvre et l'usage des équipements.

c. Luminaire de rue à l'entrée du Parc industriel

La directrice générale informe le conseil municipal, que monsieur Alexandre Gauthier, copropriétaire de Machinerie des Chenaux réitère sa demande d'installation d'une lumière de rue à l'entrée du Parc industriel. Il mentionne qu'il s'agit d'un endroit très sombre de la route 359 où il n'y a aucun luminaire sur une distance de près d'un (1) kilomètre. L'entreprise deviendra dépositaire pour Massey-Ferguson, il devient alors important que l'entrée du parc industriel soit éclairé adéquatement. Monsieur le maire profite de l'occasion pour mentionner aux membres du conseil municipal, que Machinerie des Chenaux est récipiendaire du 1^{er} prix du concours Québécois en entrepreneuriat dans la MRC des Chenaux, un bel honneur pour cette jeune entreprise, qui se retrouve maintenant en nomination au niveau régional (Mauricie), le gala a lieu cette semaine et si l'entreprise remporte le 1^{er} prix elle sera en nomination au niveau provincial. Le conseil autorise la directrice générale à faire les démarches pour l'installation d'une lumière de rue.

Résolution 2012-05-73

Résolution pour autoriser l'installation d'un luminaire de rue à l'entrée du Parc Industriel

CONSIDÉRANT QUE la demande qui nous est adressée par Machinerie des Chenaux;

CONSIDÉRANT QUE le coût estimatif du luminaire et de son installation serait d'environ 1,000.00 \$;

CONSIDÉRANT QU'une demande devra être adressée à Hydro-Québec pour l'ajout de ce luminaire;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Marc Cossette, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil de Saint-Luc-de-Vincennes autorise l'installation d'un luminaire de rue à l'entrée du Parc Industriel.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

d. Demande adressée au MTQ pour le pavage d'accotement pour les cyclistes/ Route 359

Monsieur le maire suggère au conseil, d'adresser une demande au ministère des Transports, afin que soit pavé les accotements sur une section de la Route 359, soit dans la côte avant la jonction du rang Sainte-Marguerite et de la Route 359, pour continuer le pavage des accotements qui se terminerait dans le milieu de cette côte et ce jusqu'au viaduc de l'autoroute 40, considérant le nombre important de cycliste qui circulent le long de cette route. Le conseil municipal est d'accord et transmettra aussi cette résolution à la municipalité de Saint-Narcisse

Résolution 2012-05-74

Résolution demandant au ministère des Transports le pavage d'accotement sur la Route 359

CONSIDÉRANT QU'un nombre très important de cyclistes, empruntent la Route 359 durant la belle saison, la partageant avec le trafic abondant qui y circule;

CONSIDÉRANT QUE sur une section de la Route 359, soit dans la côte avant la jonction du rang Sainte-Marguerite, et ce jusqu'au viaduc de l'autoroute 40, il n'y a pas de pavage dans les accotements permettant une pratique sécuritaire de l'activité vélo;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, accorde une importance particulière au pavage des accotements sur les routes les plus fréquentés par les cyclistes et ainsi prévoit le pavage de la majorité des accotements dans les nouveaux contrats;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Robert Normandin, le conseil de Saint-Luc-de-Vincennes demande au ministère des Transports, le pavage des accotements pour une section de la Route 359, soit dans la côte avant la jonction du rang Sainte-Marguerite, et ce jusqu'au viaduc de l'autoroute 40, pour protéger la vie des cyclistes qui y circulent.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

e. Relais pour la Vie 16 juin secteur MRC des Chenaux

Monsieur le maire forme une équipe de 10 personnes pour cet activité, de la Société canadienne du cancer, il demande aux membres du conseil s'il y a des personnes intéressées à faire partie de son équipe; il lui manque 3 personnes pour compléter son équipe.

f. Servitudes avec la Fabrique St-Luc

La directrice générale informe le conseil, que nous devons officialiser les servitudes qui nous ont été accordé par la Fabrique St-Luc dans le cadre de notre projet d'assainissement.

Résolution 2012-05-75

Résolution relative aux servitudes avec la Fabrique St-Luc

CONSIDÉRANT QUE le 23 novembre 2008, à la demande de la municipalité, la Fabrique St-Luc concédait un droit de passage à la municipalité pour le terrain passant devant le charnier, dimension d'environ trente pieds de largeur par cents pieds de longueur;

CONSIDÉRANT QUE le 2 juillet 2011, à la demande de la municipalité, la Fabrique St-Luc donnait une servitude perpétuelle et à demeure sur le coin Nord-Ouest du cimetière, pour l'implantation d'un poste de pompage dans le cadre du projet d'Assainissement des eaux usées de la municipalité;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Marc Cossette, le conseil de Saint-Luc-de-Vincennes autorise le maire Jean-Claude Milot et la directrice générale & secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, l'acte notarié nécessaire pour officialiser les servitudes avec la Fabrique St-Luc.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

g. Autorisation de dépenses pour le projet d'Assainissement

Résolution 2012-05-76

Résolution autorisant des dépenses pour le projet d'Assainissement

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour le projet d'Assainissement des eaux usées débiteront au cours des prochains jours, par l'entremise de Pagé Construction division Sintra Inc.;

CONSIDÉRANT QU'en cours de réalisation, il est possible que nous devions autoriser certaines dépenses, s'il est rencontré certaines problématiques;

CONSIDÉRANT QU'il est préférable de donner un mandat d'agir pour et au nom de la municipalité, afin d'éviter des interruptions de travaux afin d'obtenir des autorisations;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Marc Cossette, le conseil de Saint-Luc-de-Vincennes autorise le maire Jean-Claude Milot et la directrice générale & secrétaire-trésorière à dépenser, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, des dépenses pour le projet d'Assainissement des eaux usées; pour un maximum de 5 000.00 \$ chacune.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

h. Édifice municipal – soumission pour les travaux de recouvrement des marches de la salle

À notre demande, le commerce Couvre-Sol Réjean Inc., nous a soumis un prix pour installer des tuiles, identiques à celles en place actuellement sur la partie du plancher près desdites marches, le prix inclus : tuiles, colle, ciment chemrex, moules 2199, et aussi la préparation finale des marches et la pose des matériaux pour la somme de 2 700.00\$ plus les taxes. Le prix n'inclus pas la préparation qui doit être faite par nous, soit l'enlèvement du tapis, du sous-tapis, de la vieille colle jusqu'au nettoyage complet et l'ajout d'un contreplaqué ½ sur le dessus des deux marches du

bas; afin que le dessus des marches soit en une seule pièce. Après discussion, le conseil n'accepte pas ce prix et évaluera la possibilité de refaire les marches uniquement en bois; tel que prévu au début de ce projet.

i. RGMRM - Formation sur le compostage domestique le jeudi 7 juin 2012

Madame Sylvie Gamache, de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, offre à la municipalité de tenir gratuitement une séance de formation sur le compostage pour nos citoyens et aussi pour le territoire de la MRC des Chenaux, pour ce faire, il faut permettre l'utilisation de notre salle communautaire jeudi le 7 juin prochain. Le conseil est d'accord, une publicité fournie par la RGMRM sera insérée dans le prochain bulletin municipal.

19. Période de questions

Monsieur Pronovost mentionne au conseil municipal, qu'il y aurait des branches coupées dans l'accotement de la route (rang Saint-Alexis), sur la propriété adjacente à la sienne. Nous demanderons à l'inspecteur-municipal d'aller vérifier.

20. Résolution 2012-05-77

Clôture de la séance

Sur la proposition de Marc Cossette, appuyée de Jacques Lefebvre, la séance est levée à 20 h 45.

Jean-Claude Milot, maire

Manon Shallow, Dir.gén. & sec.-très.